

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de Souvigné, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné sous la Présidence de Monsieur Michel RICORDEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Date de la convocation : 16 février 2026

Présents : Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Stéphanie DELAUMONE, Didier DEGORCE, Michel GIRON, Jean-Marc GAUDIN, Bruno POINTILLART, Antoine BLANCHET, Fabienne NERESTAN et Alain PEREIRA.

Excusés : Laurent ROUSSEAU (*donne pouvoir à J-M. GAUDIN*), Ovidiu CHITESCU et Yannick MENNEGUERRE (*donne pouvoir à M. RICORDEL*)

Absents : Bernard De LOYNES, Sophie BRIERE.

Secrétaire de séance : Fabienne NERESTAN.

Auxiliaire : Florence DURAND, Secrétaire Générale.

D202602.01 Rénovation énergétique de la salle polyvalente : FTM 26 – DL Atlantique (lot 3)

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu la délibération D202504.02 relative au vote du Budget Primitif 2025 ;

Vu la délibération D202504.04 relative au plan de financement pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Souvigné.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que des travaux modificatifs doivent être opérés dans le cadre d'une moins-value, pour les grilles de ventilation du sous-sol par l'entreprise DL Atlantique.

En effet, ce sont les entreprises Ariana et STPM qui se sont chargées de la pose des grilles de ventilation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette moins-value pour un montant de -343,80 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le 24 février 2026

Le Maire,
Michel RICORDEL

Le Secrétaire de séance,
Fabienne NERESTAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de Souvigné, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné sous la Présidence de Monsieur Michel RICORDEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Date de la convocation : 16 février 2026

Présents : Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Stéphanie DELAUMONE, Didier DEGORCE, Michel GIRON, Jean-Marc GAUDIN, Bruno POINTILLART, Antoine BLANCHET, Fabienne NERESTAN et Alain PEREIRA.

Excusés : Laurent ROUSSEAU (*donne pouvoir à J-M. GAUDIN*), Ovidiu CHITESCU et Yannick MENNEGUERRE (*donne pouvoir à M. RICORDEL*)

Absents : Bernard De LOYNES, Sophie BRIERE.

Secrétaire de séance : Fabienne NERESTAN.

Auxiliaire : Florence DURAND, Secrétaire Générale.

D202602.02 Ouverture de crédits avant vote du Budget Primitif 2026

Vu la délibération D202504.02 en date du 6 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025 ;

Vu la délibération D202601.06 en date du 26 janvier 2026 relative à l'ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2026 pour un montant de 18 601,17 € ;

Vu L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permettant au maire sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant qu'il est nécessaire de payer les fournisseurs sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Monsieur le maire sollicite du conseil, l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2025, soit dans la limite de **207 826,37 €**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 une ouverture de crédits avait été proposée et votée à hauteur de 18 601,17 €

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau ci-dessous établi par chapitre selon la nomenclature M57 abrégée.

Chapitre	Article	Objet	Montant (TTC)
21	2188	STPM Poteau incendie	1 953,02 €
21	231	STPM Lot 1 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	997,84 €
21	231	AGB RENOVATION Lot 2 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	145,52 €
21	231	DL ATLANTIQUE Lot 3 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	1 197,04 €
21	231	Pro Toits lot 4 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	69,84 €
21	231	Ariana lot 5 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	198,22 €
21	231	GIRARD lot 6 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	1 167,98 €
21	231	SOCOBAT lot 7 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	713,95 €
21	231	Menuiserie Girard lot 8 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	469,40 €

Commune de Souvigné
Séance du 23 février 2026

21	231	BRUNET lot 9 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	1 312,52 €
21	231	EEAC lot 10 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	416,38 €
21	231	ERMHES lot 11 marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	83,01 €
21	231	Bureau Veritas – contrôleur technique marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	153,14 €
21	231	Bureau Veritas – SPS marché de travaux salle polyvalente – révisions de prix	156,58 €
Total			9 034,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits proposés en fonction des besoins mentionnés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 24 février 2026

Le Maire,
Michel RICORDEL

Le Secrétaire de séance,
Fabienne NERESTAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de Souvigné, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné sous la Présidence de Monsieur Michel RICORDEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Date de la convocation : 16 février 2026

Présents : Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Stéphanie DELAUMONE, Didier DEGORCE, Michel GIRON, Jean-Marc GAUDIN, Bruno POINTILLART, Antoine BLANCHET, Fabienne NERESTAN et Alain PEREIRA.

Excusés : Laurent ROUSSEAU (*donne pouvoir à J-M. GAUDIN*), Ovidiu CHITESCU et Yannick MENNEGUERRE (*donne pouvoir à M. RICORDEL*)

Absents : Bernard De LOYNES, Sophie BRIERE.

Secrétaire de séance : Fabienne NERESTAN.

Auxiliaire : Florence DURAND, Secrétaire Générale.

D202602.03 Révision des tarifs et du règlement intérieur de la salle polyvalente

Cette délibération remplace la délibération D202601.07 annulée par courrier préfectoral du 30 janvier 2026.

Vu la délibération 03/19/05/14 en date du 19 mai 2014 relative aux tarifs de mise à disposition du Foyer Rural ;

Vu la délibération D202408.03 portant modification du règlement intérieur en date du 27 août 2024 ;

Vu les travaux de la salle des fêtes réalisés entre 2025 et début 2026 ;

Considérant qu'au vu des travaux réalisés sur le foyer rural/salle des fêtes, nouvellement nommée salle polyvalente, il est nécessaire de revoir les tarifs de mise à disposition à appliquer.

Considérant qu'une commission s'est réunie le 13 janvier 2026 afin de réviser les tarifs de la salle polyvalente et son règlement intérieur.

Monsieur le Maire, informe l'organe délibérant qu'une réflexion a été menée lors de la commission qui s'est réunie le 13 janvier dernier afin de revoir les tarifs et le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Les élus présents lors de cette commission proposent les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2026 :

Les habitants de la commune

- Week-end (du samedi 9h au lundi 9h) : 210 €
- Week-end (du samedi 9h au lundi 9h) + cuisine : 310 €
- Journée en semaine uniquement (de 9h à 9h le lendemain) : 130 €
- Journée en semaine uniquement (de 9h à 9h le lendemain) + cuisine : 180 €

Les habitants hors commune

- Week-end (du samedi 9h au lundi 9h) : 420 €
- Week-end (du samedi 9h au lundi 9h) + cuisine : 520 €
- Journée en semaine uniquement (de 9h à 9h le lendemain) : 250 €
- Journée en semaine uniquement (de 9h à 9h le lendemain) + cuisine : 300 €

Les associations communales

- Gratuit

Les entreprises

- Sur délibération du conseil municipal

Commune de Souvigné
Séance du 23 février 2026

Le règlement intérieur quant à lui prévoit des modifications mineures relatives au changement de dénomination de « salle des fêtes » par « salle polyvalente » et supprime l'article portant les dispositions sur la caution qui ne peut être récupérée du fait de la suppression de la régie de recette.

Comme le prévoit le règlement intérieur à l'article 7, la réservation n'est acquise qu'après le versement de la totalité du montant de la location qui se fera via un titre de recette payable en trésorerie (virement, payfip, ...).

De même, en cas de casse, perte ou vol, la collectivité se charge, en fonction du préjudice, de prendre contact avec l'assureur du loueur, ou à défaut d'émettre un titre de recette, contre remboursement, pour la remise en état ou le remplacement du matériel détérioré selon les tarifs catalogues en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les modifications apportées en termes de tarifs et de règlement intérieur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 24 février 2026

Le Maire,
Michel RICORDEL

Le Secrétaire de séance,
Fabienne NERESTAN